



Achat d'une maison sous hypothèque

Par **Yacine62590**, le **03/02/2022** à **17:12**

Bonjour,

j'ai signé un compromis au mois d'octobre j'ai appris par le notaire que le vendeur ete soumis à deux hypothèques une définitive par la banque (l'hypothèque de son prêt) et l'autre provisoire par un prêt à la consommation (restant 12000 E) d'un organisme de credit internet.

La vente de la maison ne couvrons pas la totalité de la dette du prêt immobilier mais la banque à quand même accepter la main lever.

L'autre organisme elle refuse se retirer à l'amiable donc son hypothèque restera si j'achete ce bien.

Mon notaire me dit qu'une simple procédure de purge qui ne devrait pas couter plus de 2000E pourrait enlever cette inscription mais je dois acheter ce bien avec cette inscription.

A-t'il raison ? Qu'est-ce que je risque réellement d'acheté un bien avec une hypothèque?

Merci à vous

Par **Marck.ESP**, le **03/02/2022** à **18:49**

Bonjour,

Avis personnel

Si la purge ne peut être certaine, mieux vaut alors chercher un autre bien, qui présentera moins d'aléas financiers.

Par **Yacine62590**, le **04/02/2022** à **08:49**

Bonjour,

Merci de votre réponse, je ne sais pas justement si c'est une procédure anodine ou il ya un risque quelle n'aboutisse pas.